

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 14 MARS 2011**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le 14 mars deux mille onze à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 08 mars 2011

Date d'affichage : 08 mars 2011

Présents: MM et MMES Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Nathalie COPPOLANI, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Jacques FLEURANT, Marie-Pierre GUILLAS, Barbara de MONTBRON, Serge TORLINI, Pierre VENAYRE, Marie-Sophie BOTHOREL, Philippe MOUNIER,

Absents excusés: MMES Virginie COSSEVIN, Maylane BACCAM, M Guy PETITPIERRE,

Pouvoirs : M Dominique STANCHIERI donne pouvoir à M Eric VILLETTE, Mme Karine SERGENT donne pouvoir à M Philippe MOUNIER, Mme Nezha ROUGIER donne pouvoir à Mme Annie MERVEILLEUX.

M Pierre VENAYRE été élu secrétaire de séance à l'unanimité

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès verbal de la séance du 1^{er} février 2011 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour

1. VOTE DES TROIS TAXES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux des impôts a subi une augmentation de 3% en 2010. L'augmentation des bases d'imposition 2011 sans augmentation du taux de ces dernières génère une recette de 32 103 € d'imposition supplémentaire par rapport à 2010. Le produit fiscal attendu est de 737 111 euros. Lors de sa réunion de préparation budgétaire, tenant compte de cette augmentation, de la conjoncture et des mesures prises en 2010, la commission finances propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux d'imposition cette année.

Taxe d'habitation : 13.61%

Taxe foncière bâtie : 24.31%

Taxe foncière non bâtie : 65.26%

Vote à l'unanimité

2. TRAVAUX RESTRUCTURATION ESPACE RESTAURATION SCOLAIRE **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Par délibération en date du dix septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour restructurer l'espace de restauration du groupe scolaire pour un montant de travaux estimé à 495 000.00€ HT.

Après étude, l'architecte a proposé de décomposer ces travaux en une tranche ferme et des options et trois tranches conditionnelles.

A ce jour, le montant de la tranche ferme et des options s'élève à 515 576.79€ HT, le montant des trois tranches conditionnelles s'élève à 123 506.28€ HT, les travaux préparatoires s'élèvent à 5429.36€ HT et les prestations intellectuelles et les frais de publicité s'élèvent à 71 984.57€ HT.

En outre, lors de sa dernière réunion, la commission bâtiments, consciente des coûts et des difficultés que représenterait un nouveau chantier a décidé de proposer au Conseil Municipal d'autoriser la construction des trois tranches conditionnelles dès cette année.

Au vu des éléments ci-dessus, le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la construction des trois tranches complémentaires, de rapporter la décision de demande de subvention effectuée le dix septembre 2009, et de l'autoriser à déposer une nouvelle demande de subvention concernant la tranche ferme, les options et les trois tranches conditionnelles auprès du Conseil Général.

Il propose aussi à l'assemblée de solliciter la Communauté d'agglomération de la Rochelle pour l'attribution du fond de concours aux équipements communaux structurants et de solliciter une subvention au Conseil Régional pour les tranches conditionnelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement la construction des trois tranches conditionnelles dès cette année et autorise le maire à rapporter la décision de demande de subvention déjà effectuée auprès du Conseil Général, pour en redéposer une nouvelle qui tient compte des montant ci-dessus à solliciter l'attribution des fonds de concours aux équipements communaux structurants auprès de la CDA et à solliciter une subvention auprès du conseil Régional pour les tranches conditionnelles.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nathalie COPPOLANI présente les propositions d'attribution de subventions retenues par la commission lors de sa réunion en date du 16 février 2011.

NOM	MONTANT SUBVENTION
TENNIS CLUB JARNAIS	1 000,00 €
CLUB GYMNASTIQUE ET YOGA	1 000,00 €
FOOTBALL CLUB JARNAIS	2 000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	350,00 €
BADMINTON CLUB JARNAIS	800,00 €
COMITE DES FETES	2400.00 €
CLUB DES RETRAITES	350,00 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1 200,00 €
TRAC EN SCENE	250,00 €
SOCIETE CHASSE	250,00 €
PREVENTION ROUTIERE	77,00 €
SOC NATIONALE SAUVETAGE EN MER	61,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	30,00 €
A.F.M. TELETHON	150,00 €
COLLEGE DE L'ATLANTIQUE	153,00 €
JUMELAGE FRANCO ALLEMAND	411,00 €
TOTAL	10 482,00 €

Vote à l'unanimité

4. SUBVENTION CCAS

Afin de permettre au CCAS de voter son budget 2011, le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le versement de la subvention attribuée chaque année pour un montant de 10 000 euros.

Vote à l'unanimité

5. TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES

Le Maire rappelle que les tarifs de locations des salles pour les Jarnais n'ont pas été modifiés depuis décembre 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de les augmenter selon les modalités du tableau ci-dessous.

Le principe d'une gratuité pour les associations Jarnaises est maintenu sous réserve de l'utilisation de la salle dans le 1^{er} trimestre de l'année.

	GRANDE SALLE MELUSINE		PETITE SALLE MELUSINE		TRAINELLES	
	2008	2011	2008	2011	2008	2011
JARNAIS	250€	300€	120€	140€	70€	90€
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	100€	120€	60€	70€		
ASSOCIATIONS JARNAISES	77€	80€			16€	20€

Vote à l'unanimité

6. BUDGET 2011

Olivier MOLANT expose

Pour cette année, le budget communal s'élève à **3 221 461.08€**.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur 1 567 952.71€

1) Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2011 concernent entre autres :

1-1 Les produits de service dont, les recettes de cantine, d'accueil périscolaire pour un montant de 75 000€.

1-2 La fiscalité : Le projet de budget est construit sans augmentation des taux d'imposition. Le produit attendu est de 737 111 €.

1-3 Les dotations subventions et participations prévues à hauteur de 430 247€.

1-4 Les autres produits de gestion qui correspondent aux revenus des immeubles et des locations de salle pour 46 700€.

2) Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2011 concernent entre autres :

2-1 Les charges à caractère général pour 364 814€.

2-2 Les charges de personnel : En baisse avec 731 900€, elles sont liées à un départ en retraite pour invalidité et à l'absence de dépenses de personnel d'animation cette année. Ces charges sont calculées au plus juste et portent sur 20 postes d'agents titulaires et deux contrats aidés.

2-3 Les autres charges de gestion courante dont la subvention à l'association Angoul'loisirs pour un montant de 67 000€, au CCAS pour 10 000€ et les subventions aux associations pour 10 500€.

2-4 Les charges financières : Il s'agit des charges d'intérêts des emprunts en cours pour 41 627.31€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 653 508.17€

3) Les recettes prévisionnelles d'investissement 2011 concernent entre autres :

3-1 Les subventions d'investissement pour 265 447.35€.

3-2 Un emprunt de 300 000€ est inscrit au budget pour financer les tranches conditionnelles de la cantine et pour les travaux prévus au programme 2011 dont la 1^{ère} phase des travaux de voirie rue des Avocettes et des Pluviers Dorés.

3-3 La vente d'un terrain et d'une grange pour 210 530.10€.

4) Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2011 concernent entre autres :

4-4 Le programme des travaux 2011, dont le détail figure au budget.

4-5 Le capital des emprunts pour 220 773.82€.

4-6 Les dépenses imprévues pour 15 000€.

Vote à l'unanimité

7. EMPRUNT TRAVAUX

Olivier MOLANT expose :

Après avoir consulté le Crédit Mutuel, le Crédit agricole et la Caisse d'Épargne, il est proposé au Conseil Municipal de voter la réalisation d'un emprunt d'un montant de **trois cent mille euros** auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES qui présente la meilleure offre. Cet emprunt est destiné à équilibrer le budget d'investissement 2011 pour financer les travaux dont les tranches conditionnelles de la cantine scolaire et la voirie rue des Pluviers Dorés.

Cet emprunt à taux fixe aura une durée de **20 avec une date de 1^{ère} échéance un an après le déblocage des fonds.**

La Commune se libérera de la somme due à la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES sur une durée de **20 ans**, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement du capital et l'intérêt dudit capital au **taux fixe de 4.37% l'an.**

Les échéances suivantes seront prélevées chaque année selon le tableau d'amortissement annexé
Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **100 euros**

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Vote à l'unanimité

8. LIGNE DE TRESORERIE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur MOLANT, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Poitou-Charentes, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, **LA COMMUNE DE LA JARNE** décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de **300.000 Euros** dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

LA COMMUNE DE LA JARNE décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : **300.000 Euros**
- Durée : **un an maximum**
- Taux d'intérêt applicable **Taux fixe de 2.80%**

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours

- | | |
|---|------------------|
| - Périodicité de facturation des intérêts : | Mensuelle |
| - Commission d'engagement : | 250 euros |
| - Commission de gestion : | Néant |
| - Commission de mouvement : | Néant |
| - Commission de non-utilisation : | Néant |

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

LA COMMUNE DE LA JARNE autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Article-3

LA COMMUNE DE LA JARNE autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Pour que la commune puisse honorer sa première échéance le 1^{er} avril 2011, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention et le tableau d'amortissement annexés à la présente.

Vote à l'unanimité

9. RENOUVELLEMENT CONVENTIONS D'ENTRETIEN ET OU DE MAINTENANCE

Par délibération en date du 1^{er} avril 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un certain nombre de conventions relatives aux divers contrats d'entretien ou de maintenance utiles au bon fonctionnement de la commune.

A ce jour, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer, au titre de l'année 2011, le renouvellement des conventions concernant les contrats dont la liste est établie ci-dessous :

CONTRATS/CONVENTIONS	FOURNISSEUR
Maintenance, incendie sécurité protection	INSEPRO
Tonte espaces verts	ESAT Marlonges
Taille espaces verts	ESAT Marlonges
Analyse des denrées alimentaires	LASAT
Maintenance du paratonnerre	PILON

Vote à l'unanimité

10. CONVENTIONS SDEER-TRAVAUX GENIE CIVIL- RUE DE BUZAY

Le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente Maritime a assuré la maîtrise d'ouvrage de travaux de génie civil annexes 2010 rue de Buzay (dossier 193122).

Le coût des travaux s'élève à 11 933,20 euros TTC. La commune remboursera sa contribution en cinq annuités de 2386.64 euros sans intérêts.

Pour que la commune puisse honorer sa première échéance le 1^{er} novembre 2011, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention et le tableau d'amortissement annexés à la présente.

Vote à l'unanimité

11. CONVENTIONS « LES ATELIERS MUSICAUX »

Nathalie COPPOLANI expose

Par délibération en date du 25 août 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention d'utilisation de la salle située à l'étage aux 4 Chevaliers (salle verte), d'un an renouvelable, avec l'association des Ateliers Musicaux. Cette convention prévoyait, entre autre, une participation mensuelle forfaitaire aux charges locatives de cent euros versée à termes échus le 1^{er} de chaque mois jusqu'en décembre 2010. En janvier 2011, cette participation devait être réexaminée en fonction de l'évolution de la consommation énergétique.

En outre, au vu du développement de l'activité de l'association, un loyer modéré pouvait également être envisagé et l'association prenait en charge l'entretien des locaux.

L'association qui compte, aujourd'hui, 70 adhérents dont 11 jarnais est installée pour le moment dans une partie des anciens locaux du centre de loisirs.

Compte tenu de son développement sur la commune, lors d'une réunion le 1^{er} mars 2011, l'association a accepté le règlement d'un loyer mensuel de 200 euros sur 10 mois et la prise en charge intégrale des fournitures en eau, électricité et chauffage à compter de janvier 2011.

Au vu de ces éléments, Nathalie COPPOLANI propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention qui reprend les modalités ci-dessus.

Après avoir débattu, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention annexée avec 13 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Jacques FLEURANT, délégué au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et de Gestion Aytré, Angoulins, La Jarne informe le Conseil Municipal de l'assemblée Générale qui se tiendra jeudi 17 mars. A cette occasion, une augmentation de la participation des communes adhérentes de 3% sera proposée. Le montant de la participation de la commune serait ainsi de 395, 00 euros environ.

Jérôme GOYALLON confirme les dates retenues pour l'inauguration du sentier de découverte qui aura lieu samedi 14 mai 2011 et la journée plantation qui aura lieu samedi 02 avril 2011.

Nathalie COPOLLANI invite le Conseil à « l'apéro poétique » qui aura lieu à la salle Mélusine vendredi 18 mars à 18h30 dans le cadre du Printemps des Poètes.

Le Maire convie ses collègues à participer à une réunion avec les services de la CDA, lundi 4 avril à 17h30, qui viendront présenter un projet d'implantation d'une déchetterie sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Pierre VENAYRE

Guy COURSAN